Nations Unies A/57/277

Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 111 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Le rôle et les résultats de l'aide apportée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur le rôle du bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge et le bilan de l'aide qu'il a apportée, de décembre 2001 à juin 2002. Il a été établi conformément aux dispositions de la résolution 56/169 de l'Assemblée générale adoptée le 19 décembre 2001.

En février 2002, le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Ministre cambodgien des affaires étrangères ont signé un mémorandum d'accord en vue de l'exécution d'un programme de coopération technique sur les droits de l'homme.

* A/57/150.
** Le présent rapport est soumis le 6 août 2002 de manière à ce qu'il contienne une information aussi à jour que possible.

02-51243 (F) 160902 180902

En mars et en juin 2002, le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge a contribué au bon déroulement des cinquième et sixième missions au Cambodge du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge.

Le bureau a continué de suivre l'évolution de la situation globale en matière de droits de l'homme et il a fait régulièrement part aux autorités nationales et provinciales de ses préoccupations. Il a prêté une attention particulière aux élections municipales tenues le 3 février 2002 en suivant leur déroulement, en diffusant des informations, en fournissant une assistance juridique et en contribuant au renforcement des capacités. Le bureau a continué de plaider en faveur de la réforme de l'administration de la justice, il a fait part de ses commentaires concernant divers projets de loi et conseillé un certain nombre de tribunaux au sujet de questions juridiques et de procédures judiciaires équitables. Le bureau a aussi a mis au point un guide de la pratique de l'élaboration des lois, publié la version actualisée en khmer d'un recueil des lois en vigueur au Cambodge et élaboré des projets de supports pédagogiques sur la justice destinés à renforcer la protection des droits de l'homme dans le système judiciaire.

Le bureau au Cambodge a continué d'appuyer la formation en matière de droits de l'homme à l'échelon des provinces, dispensée aux Forces armées royales cambodgiennes dans les zones qui étaient tenues auparavant par les Khmers rouges et à la police nationale du Cambodge, ainsi que dans des centres de formation des Forces armées royales cambodgiennes, de la Gendarmerie royale et de la police. Il a maintenu son appui au projet interorganisations intitulé « La force publique contre l'exploitation sexuelle des enfants », qui a pour objectif de renforcer les capacités de la police en matière d'enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle d'enfants. Les autorités locales et la population ont bénéficié de sessions de formation sur la législation visant à lutter contre la traite d'être humains et les questions relatives aux droits de l'homme.

Avec l'aide du bureau au Cambodge, un cours sur la législation et la pratique en matière de droits de l'homme a été créé à la faculté de droit et de sciences économiques de l'Université royale de Phnom Penh.

Le bureau a fourni au Comité gouvernemental d'action en faveur des droits de l'homme des conseils techniques et une formation pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le concours du bureau touchant la formation, la fourniture de conseils juridiques et le financement en vue de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales cambodgiennes dans le cadre de leurs activités de promotion et de protection des droits de l'homme s'est poursuivi. Le bureau a apporté son appui au Comité d'organisations non gouvernementales qui s'occupe de la protection des droits économiques, sociaux et culturels en dispensant une formation en matière de suivi de l'exercice de ces droits et de compilation des informations pertinentes, ainsi que pour l'élaboration d'un rapport parallèle sur l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Des organisations non gouvernementales locales ont aussi bénéficié de son appui financier pour la mise en oeuvre de projets consacrés au système de justice pour mineurs, aux orphelins du sida ainsi qu'aux minorités et aux populations autochtones.

Au cours de la période à l'examen, le bureau a entamé un processus de planification et d'examen stratégiques de ses programmes. En consultation avec des organisations non gouvernementales, des responsables politiques et des organismes donateurs, il a mis au point une série d'activités pour l'année à venir, faisant suite aux activités précédentes, et il a défini de nouvelles orientations dans certains domaines en réponse aux nouveaux besoins découlant de l'évolution de la situation au Cambodge.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–6	4
II.	Appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge	7–8	5
III.	Rôle de l'aide apportée par le Haut Commissariat au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme	9–81	5
	A. Protection des droits de l'homme	9–11	5
	B. Activités entreprises par le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge en vue de la mise en oeuvre du programme de coopération technique	12–67	6
	C. Programme relatif aux élections	68–71	13
	D. Mécanismes de coordination avec le système des Nations Unies et les donateurs	72–77	14
	E. Le personnel du bureau au Cambodge et la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour les droits de l'homme au Cambodge	78–81	14

I. Introduction

1. Créé en application de la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme, le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge a été chargé par celle-ci de mener les activités suivantes :

a) Gérer la mise en oeuvre des programmes d'éducation, d'assistance technique et de services consultatifs, et en assurer la continuité;

b) Aider, à sa demande, le Gouvernement cambodgien constitué après les élections à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels il a récemment adhéré, et notamment à établir les rapports requis aux comités de surveillance compétents;

c) Apporter un appui aux groupes qui se consacrent véritablement à la défense des droits de l'homme au Cambodge;

d) Contribuer à la création d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et au renforcement de celles qui existent déjà;

e) Continuer de prêter son concours à la rédaction et à la mise en oeuvre de textes législatifs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme;

f) Continuer de contribuer à la formation des responsables de l'administration de la justice.

2. Le bureau au Cambodge aide également le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge dans l'exercice de ses fonctions. Dans des résolutions ultérieures, la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale ont prié le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire de son Représentant spécial, et en collaboration avec le bureau au Cambodge, d'aider le Gouvernement cambodgien à assurer la protection des droits fondamentaux de chacun au Cambodge.

3. Le présent rapport contient des informations sur le rôle du Haut Commissariat et les résultats de l'aide qu'il a apportée, de décembre 2001 à juin 2002, au Gouvernement et au peuple cambodgiens en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il a été établi conformément aux dispositions de la résolution 56/169 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2001.

4. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation les problèmes qui continuaient de se poser au sujet de l'état de droit et du fonctionnement de la justice, et il a exhorté le Gouvernement cambodgien à poursuivre ses efforts pour adopter sans tarder le projet de statut de la magistrature, un code pénal, un code de procédure pénale, un nouveau code civil et un code de procédure civile, ainsi que pour réformer l'administration de la justice et renforcer la formation des magistrats et des avocats. Elle a également engagé le Gouvernement à continuer de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du Conseil suprême de la magistrature. Elle s'est déclarée vivement préoccupée par l'impunité qui régnait encore au Cambodge et a demandé au Gouvernement cambodgien de prendre, à titre absolument prioritaire, de nouvelles mesures pour ouvrir d'urgence des enquêtes et poursuivre, dans le respect des formes régulières et des normes internationales relatives aux droits de l'homme, tous ceux qui ont commis des crimes graves, y compris des violations des droits de l'homme. L'Assemblée s'est déclarée gravement préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme, y compris la pratique de la torture, la durée excessive de la détention provisoire, les atteintes aux droits des travailleurs et les expulsions forcées, ainsi que par la violence politique, l'implication de la police dans des violences et l'absence apparente de protection contre les lynchages. Elle a demandé instamment qu'il soit mis fin à la violence raciale et au dénigrement des minorités ethniques. L'Assemblée générale a engagé le Gouvernement à améliorer la situation sanitaire des enfants et leur accès à l'éducation. Elle a noté avec inquiétude la persistance et l'extension du phénomène de la traite des femmes et des enfants. Elle a demandé au Gouvernement de prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour améliorer les conditions carcérales et dispenser des soins de santé appropriés aux détenus.

5. L'Assemblée générale a applaudi à la promulgation de la loi foncière, de la loi sur l'administration et la gestion des communes et sangkat et de la loi sur les élections aux conseils des communes et sangkat. Elle a applaudi également à l'adoption du Plan d'action dans le domaine de la gouvernance et en

a encouragé l'application rapide et efficace. Le Gouvernement a également été félicité de ses efforts pour démobiliser ses forces armées, notamment du lancement de la première partie du programme de démobilisation. L'Assemblée générale a encouragé le Gouvernement à continuer de conduire des réformes concrètes, notamment en appliquant un programme de démobilisation générale. Elle s'est félicitée des améliorations déjà apportées à la condition de la femme et a prié instamment le Gouvernement de prendre les mesures voulues pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de combattre toutes les formes de violence à leur endroit et de faire tout le nécessaire pour s'acquitter des obligations qui lui incombaient en sa qualité de partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris en sollicitant une assistance technique. L'Assemblée générale a félicité le Gouvernement cambodgien, le Haut Commissariat et la société civile de leurs efforts en matière d'éducation et de formation dans le domaine des droits de l'homme.

6. À sa cinquante-huitième session, le 26 avril 2002, la Commission des droits de l'homme a adopté la résolution 2002/89, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le résultat de l'aide qu'il apportait au Gouvernement et au peuple cambodgiens pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, ainsi que sur les recommandations faites par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge au sujet des questions relevant de son mandat. Elle a, en outre, décidé de poursuivre, à sa cinquante-neuvième session, l'examen de la situation des droits de l'homme au Cambodge, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Services consultatifs et coopération technique dans le domaine des droits de l'homme ».

II. Appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge

7. Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge a veillé au bon déroulement des cinquième et sixième missions du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge, M. Peter Leuprecht, menées en application de son mandat qui consiste à : a) maintenir les contacts avec le Gouvernement et le peuple cambodgiens; b) orienter et coordonner la présence des Nations Unies au titre des droits de l'homme au Cambodge; c) aider le Gouvernement à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Ces missions se sont déroulées, respectivement, du 3 au 10 mars et du 3 au 10 juin 2002. Le rapport du Représentant spécial à l'Assemblée générale contient des renseignements détaillés sur le programme des missions et les conclusions correspondantes (A/57/230).

8. Le Représentant spécial a été informé de la situation dans le domaine des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la réforme de la justice, les élections des conseils municipaux, le droit à l'éducation, le droit au logement, la situation des défenseurs des droits de l'homme et le lynchage. Le bureau a régulièrement communiqué au Représentant spécial les informations récentes dont il disposait sur les cas de violation des droits de l'homme ainsi que sur les cas qu'il avait précédemment portés à l'attention du Gouvernement. Il a également aidé le Représentant spécial à élaborer trois rapports sur les élections des conseils municipaux ainsi qu'un rapport sur le problème du lynchage, intitulé « Street Retribution in Cambodia ».

III. Rôle de l'aide apportée par le Haut Commissariat au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

A. Protection des droits de l'homme

9. Le bureau a continué de suivre l'évolution de la situation globale en matière de droits de l'homme, d'établir des rapports sur les caractéristiques des violations des droits de l'homme et d'enquêter sur des cas spécifiques. Ces tâches ont été menées par le bureau de Phnom Penh et ses antennes dans les provinces, en application des résolutions adoptées précédemment par la Commission des droits de l'homme et par l'Assemblée générale. Des mesures ont

été prises dans les cas suivants : actes d'intimidation et de violence lors des élections des conseils municipaux de février 2002, actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par des représentants de l'autorité publique, arrestations et détentions illégales, traite d'enfants et de femmes et expulsions forcées illégales.

10. Le bureau a régulièrement appelé l'attention du Gouvernement sur certaines questions préoccupantes et l'a prié d'intervenir dans certains cas; il a aussi proposé l'adoption de mesures permettant de régler des problèmes précis ayant des incidences sur la situation qui règne au Cambodge dans le domaine des droits de l'homme. Le bureau a également évoqué certaines affaires avec le Département du ministère public et demandé que soient entamées des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs présumés de délits. Le bureau a suivi le déroulement d'un certain nombre de procès. Il a aussi, à plusieurs reprises, fourni une aide médicale, juridique ou autre aux victimes.

11. Le bureau a continué de surveiller les conditions de détention et d'incarcération ainsi que l'application effective des ordonnances rendues par les tribunaux. L'inadéquation de l'alimentation et de l'aide médicale dont pâtissent les détenus est demeurée un sujet de préoccupation. Le bureau a été saisi de nombreux rapports indiquant que les inculpés n'étaient pas représentés en justice du fait que le Cambodge ne disposait pas d'un nombre suffisant d'avocats, ou faisant état de jugements par défaut en raison de l'inexistence de moyens de transport permettant le transfert des détenus. À plusieurs reprises, le bureau a soulevé auprès des institutions pertinentes les cas de refus de responsables de l'autorité publique d'appliquer une ordonnance du tribunal.

B. Activités entreprises par le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge en vue de la mise en oeuvre du programme de coopération technique

12. En février 2002, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Ministère des affaires étrangères ont signé un nouveau mémorandum d'accord d'une validité de deux ans en vue de la mise en oeuvre d'un programme de coopération technique sur les droits de l'homme. Ce mémorandum d'accord prévoyait une coopération dans plusieurs domaines. Il s'agissait en effet d'octroyer une assistance continue au Gouvernement aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme; d'encourager une intégration plus poussée des droits de l'homme dans les programmes portant sur l'éducation, la santé et d'autres domaines du développement, en collaboration avec les partenaires de développement; de dispenser une formation aux agents des services de maintien de l'ordre et des officiers des forces armées, l'objectif étant de renforcer leur connaissance des normes internationales en matière de droits de l'homme afin qu'ils soutiennent les programmes de réformes adoptés par le Gouvernement; de fournir un appui technique à ces programmes, y compris ceux ayant trait à l'administration de la justice et au processus législatif, de façon à encourager la participation de la société civile et à promouvoir l'éducation du public à la démocratie et aux droits de l'homme, en particulier aux droits économiques, sociaux et culturels, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme; de fournir au Gouvernement, au cas où il en ferait la demande, une assistance technique et des conseils qui lui permettent de s'acquitter de ses responsabilités, dont la présentation de rapports conformément aux obligations découlant des traités internationaux en matière de droits de l'homme auxquels il est partie; de prêter conseils et assistance au Gouvernement et à ses partenaires de la société civile en vue de l'établissement d'une institution nationale chargée de la protection des droits de l'homme, et de la formation de son personnel dans ce domaine; et de fournir toute autre aide nécessaire, sur demande du Gouvernement et avec l'accord des parties.

13. Au début de 2002, le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge a entamé un processus de planification et d'examen stratégique de ses activités qui s'est accompagné de vastes consultations avec des ONG, des responsables du Gouvernement et des organismes donateurs. Son objectif était d'élaborer des programmes mieux ciblés, et qui répondent à l'évolution des besoins compte tenu de la situation des droits de l'homme, dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le mémorandum d'accord précité. Les futurs programmes s'inspirent des programmes passés tout en définissant de nouvelles orientations dans certains domaines, et répondent aux préoccupations exprimées par la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée

générale quant à la situation des droits de l'homme au Cambodge.

14. Le bureau continuera de maintenir sa double approche consistant à s'occuper des questions urgentes tout en poursuivant son objectif à long terme, à savoir contribuer à l'établissement des institutions et à leur renforcement, afin de protéger les droits de l'homme et de promouvoir leur respect, et de mettre un terme à l'impunité. Les élections générales, qui doivent se dérouler le 27 juillet 2003, seront importantes pour soutenir le processus de réforme. Le bureau veillera à ce qu'elles se déroulent librement et équitablement et à ce que les électeurs soient dûment informés et ne fassent l'objet d'aucune menace ou manoeuvre d'intimidation. Étant donné que la réforme juridique et judiciaire a progressé lentement, le bureau continuera d'accorder la priorité à ce domaine, en concentrant son attention sur des institutions précises tout en poursuivant des objectifs clairement définis. Le Cambodge demeure l'un des pays les plus pauvres du monde, où l'on observe un creusement du fossé entre riches et pauvres. Cette situation exige que le bureau accorde un rang de priorité plus élevé aux droits économiques, sociaux et culturels, en particulier en ce qui concerne les terres et le logement. Le bureau continuera de coopérer étroitement avec les ONG et les groupes de la société civile. Il leur apportera un soutien stratégique et leur dispensera des cours de formation en cas de besoin, afin de renforcer leur capacité de protéger les droits de l'homme au Cambodge et de promouvoir leur respect.

1. Aide à l'élaboration et à l'application des textes législatifs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme

15. Le bureau au Cambodge a continué de participer aux efforts déployés pour faire progresser la réforme juridique et judiciaire. Il a formulé des observations et donné des conseils à propos du projet de déclaration stratégique du Gouvernement et de l'aide-mémoire que la Banque mondiale a élaboré pour appuyer le Gouvernement dans ce domaine. Il a aussi continué de participer aux travaux du Groupe de travail de la bonne gouvernance dans le cadre du processus des groupes consultatifs.

16. Le bureau a formulé des observations sur les projets de loi, tant au moment de leur rédaction que dans le cadre du débat parlementaire. En outre, il a régulièrement suivi les progrès des débats qu'ont tenus l'Assemblée nationale et le Sénat à propos des principales lois.

17. Au cours de la période considérée, le bureau a formulé des observations au sujet des projets de Code pénal et de loi sur la violence au sein de la famille, de la loi sur l'exploitation forestière, des prakas portant interdiction du travail des enfants dans les endroits dangereux, de la loi sur les circonstances aggravantes des infractions, de la loi portant amendement (des articles 36, 38, 90 et 91) de la loi sur la procédure pénale, de la loi sur le VIH/sida, l'amendement à la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature, et du sous-décret sur la Commission du cadastre. Actuellement, le bureau travaille sur des projets de loi sur les pêches, le statut des juges et la lutte contre la corruption.

18. S'agissant du projet de Code pénal, le bureau au Cambodge a participé aux travaux du Comité d'examen institué par le Ministère de la justice et facilité la présentation systématique d'observations par un groupe de travail d'ONG.

19. Le bureau a remis des certificats aux personnes qui ont suivi en intégralité les cours de formation à la rédaction de lois qu'il avait organisés à l'attention de parlementaires, de fonctionnaires du Gouvernement, de juristes et de représentants d'ONG et d'organisations de la société civile. La mise en place d'auditions publiques par les commissions parlementaires a été l'une des questions abordées dans le cadre du programme de formation. Récemment, la Commission législative de l'Assemblée nationale a organisé la première audition publique sur les amendements à la loi électorale.

20. Un manuel législatif et une compilation actualisée de la législation cambodgienne ont été publiés en khmer afin de satisfaire les besoins en documents de référence juridiques.

2. Création d'institutions nationales et renforcement des organismes gouvernementaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme

21. Dans tous les domaines relevant de son mandat, le bureau au Cambodge travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'institutions nationales qui s'occupent des droits de l'homme et leur prête son appui. Parmi ces institutions, on retiendra principalement les commissions des droits de l'homme et l'enregistrement des plaintes et les commissions

législatives de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Conseil supérieur de la magistrature, les tribunaux, le Cabinet du Procureur général, le Comité cambodgien des droits de l'homme créé par le Gouvernement, la Police nationale cambodgienne, les Forces armées royales cambodgiennes, la Gendarmerie royale, le Département des établissements pénitentiaires, le Ministère de la justice et les ONG de défense des droits de l'homme.

22. En outre, le bureau au Cambodge suit les efforts déployés par le Groupe de travail cambodgien pour la création de mécanismes des droits de l'homme en vue d'élaborer une loi portant établissement d'une commission nationale indépendante et de fournir la documentation pertinente. Le Groupe de travail, qui se compose de représentants d'ONG et de parlementaires, a tenu deux ateliers aux niveaux central et provincial, consacrés à l'examen du projet de loi.

3. Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires en matière d'administration de la justice

23. Le bureau au Cambodge a organisé des cours de formation aux droits de l'homme ou appuyé leur organisation à l'intention de divers fonctionnaires : ceux des Forces armées royales cambodgiennes depuis 1995, de la Police nationale cambodgienne depuis 1999 et de la Gendarmerie royale entre 1999 et 2001. Cette aide a permis d'élaborer des matériels de formation, de former des formateurs et des cadres supérieurs, ainsi que d'apporter un soutien technique et financier en vue de l'organisation de cours de formation par des formateurs cambodgiens. Au fil du temps, la responsabilité de la formation a été transférée au Ministère de la défense et au Ministère de l'intérieur. Les ONG participent régulièrement aux cours organisés par la police avec l'appui du bureau au Cambodge.

24. Depuis 2001, le bureau au Cambodge insiste sur le fait que la formation aux droits de l'homme visant les groupes précités doit s'inscrire dans la durée. À cette fin, il collabore avec les départements de la formation des Forces armées royales cambodgiennes, de la Gendarmerie royale et de la police nationale afin de trouver les moyens d'intégrer les droits de l'homme dans la formation professionnelle dispensée par chacun de ces départements. L'appui à la formation aux droits de l'homme offerte par les Forces armées royales cambodgiennes dans les provinces a été progressivement supprimé, sauf dans les zones tenues auparavant par les Khmers rouges, où le nombre de militaires qui ont pu bénéficier d'une formation a été moins important. La formation offerte aux gendarmes dans les provinces a été menée à terme et l'appui à la formation des agents de police au niveau provincial sera progressivement éliminé au cours des mois à venir.

25. Durant la période considérée, le bureau au Cambodge a procédé à une évaluation de la formation aux droits de l'homme dans les centres de formation des militaires, des gendarmes et des agents de police, et recensé les besoins de ces derniers afin qu'ils puissent continuer à enseigner les droits de l'homme. Certains centres ont déjà programmé cette question, sans l'avoir toutefois encore intégrée dans les matériels de formation existants. Les difficultés rencontrées pour incorporer les droits de l'homme dans les programmes scolaires tiennent à la faiblesse du budget de formation alloué aux départements concernés, au nombre insuffisant de programmes structurés et systématiques offerts dans les centres, ainsi qu'aux capacités limitées des instructeurs à dispenser une formation aux droits de l'homme.

26. Au cours de l'année à venir, le bureau examinera les besoins répertoriés de concert avec le Gouvernement, des organismes donateurs et des ONG cambodgiennes, afin de rechercher les moyens d'y pourvoir et de recenser les institutions susceptibles de continuer à fournir une assistance.

Forces armées royales cambodgiennes et Gendarmerie royale

27. La formation aux droits de l'homme destinée aux membres des Forces armées royales cambodgiennes a continué d'être dispensée par des instructeurs militaires, avec l'appui du bureau, dans les zones occupées auparavant par les Khmers rouges. Vingt cours suivis par 760 officiers de rang intermédiaire ou subalterne dans les provinces de Battambang, Kampot, Kompong Speu, Koh Kong et dans la municipalité de Kep ont été menés à leur terme. Conformément à la nouvelle approche adoptée, quatre cours ont également été organisés dans deux écoles militaires, qui ont rassemblé 273 participants. En outre, deux cours auxquels ont participé 48 officiers de rang supérieur ont eu lieu à Phnom Penh.

28. Le bureau a fourni son concours à l'École de la Gendarmerie royale de Phnom Penh, pour

l'organisation d'un cours de formation aux droits de l'homme, dans le cadre d'un programme de formation de trois mois à l'intention des commandants de district.

Police nationale du Cambodge

29. Dans le cadre du programme commun du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du Ministère de l'intérieur, des instructeurs de la police formés par le Haut Commissariat ont continué d'assurer la formation de fonctionnaires de la Police nationale du Cambodge. De décembre 2001 à juin 2002, une formation a été dispensée à 3 200 fonctionnaires environ, 90 stages de formation ont été organisés dans 18 provinces et municipalités cambodgiennes.

30. Le bureau a continué d'appuyer la réalisation du projet interorganisations intitulé « La force publique contre l'exploitation sexuelle des enfants », en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Radda Barnem, l'Organisation de perspective mondiale et le Ministère de l'intérieur. L'exécution de la première phase du projet a été achevée en mars 2002.

31. De décembre 2001 à mars 2002, cinq cours de formation en matière de droits de l'homme ont été organisés à l'intention d'environ 200 membres du personnel du secteur judiciaire dans les provinces de Kompong Som, Takeo, Svay Rieng et Kompong Cham ainsi que dans la ville de Phnom Penh. En mars 2002, un cours visant à sensibiliser ce personnel à la question de l'exploitation sexuelle des enfants a été organisé à Pailin ainsi que d'autres cours à l'intention de la police spéciale à Siem Reap. Au Ministère de l'intérieur, une formation en cours d'emploi a continué d'être dispensée au personnel ayant suivi les stages de formation dans les diverses provinces susmentionnées.

32. Le Ministère de l'intérieur a fait état de 12 cas d'exploitation sexuelle d'enfants survenus au cours de la période de janvier à avril 2002. Ces enfants avaient été victimes de viols, de la traite pratiquée au Cambodge et de la traite transnationale à destination de la Malaisie, de la prostitution et de séquestrations. Trente-trois enfants avaient subi ce sort, dont 32 avaient été délivrés et rendus à leur famille, et 13 personnes présumées être les auteurs de ces actes ont été arrêtées.

33. La deuxième phase du projet, dont l'exécution doit s'échelonner d'avril 2002 à avril 2005, aura pour objectif de former la police aux procédures permettant de mieux traiter ces cas, de mettre au point un système de signalisation et une base de données efficace; de dispenser une formation à la police judiciaire dans 11 nouvelles provinces et municipalités, en mettant l'accent sur la formation de la police des frontières et des forces de police spéciale; d'organiser des séminaires sur l'exploitation sexuelle d'enfants à l'intention des gouverneurs des provinces et des autorités municipales; de définir des principes directeurs et des procédures touchant l'examen médical des victimes de violences sexuelles et de dispenser une formation à cet égard au personnel médical; de dispenser une formation aux juges et aux procureurs en ce qui concerne la législation visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les questions connexes et enfin, de procéder à l'examen de la législation pertinente.

4. Exécution des programmes d'éducation, d'assistance technique et de services consultatifs

Enseignement destiné aux fonctionnaires et à la population

Enseignement universitaire

34. Le cours sur les aspects internationaux et nationaux et sur la législation et la pratique en matière de droits de l'homme, créé avec l'appui du bureau à la faculté de droit et de sciences économiques de l'Université royale de Phnom Penh, a été inauguré en novembre 2001. Il est suivi par 668 étudiants se spécialisant en droit et en économie. En coopération avec la faculté, il a été procédé à une évaluation à la fin du premier semestre.

35. La bibliothèque de la faculté de droit a reçu des publications et des documents de référence qui doivent aider à constituer une collection d'ouvrages sur les droits de l'homme à l'appui de l'enseignement et des recherches dans ce domaine. Une liste de la documentation supplémentaire nécessaire est en cours d'établissement.

Droits syndicaux

36. Dix stages de formation sur les droits syndicaux ont été organisés par le Département de l'inspection du Ministère des affaires sociales, du travail, de la jeunesse et de la réadaptation à l'intention de 246 cadres et représentants des employeurs de l'industrie du vêtement et de la chaussure de Phnom Penh et de

Sihanoukville. La formation a été assurée par des inspecteurs du travail formés par le bureau au Cambodge. Le bureau a également fourni une aide financière et de la documentation.

Formation concernant la traite d'êtres humains et d'autres questions

37. Au cours de la période considérée, le bureau a organisé une formation sur les techniques d'enquêtes et la constitution de dossiers sur la violation des droits de l'homme à l'intention du personnel de la Commission des droits de l'homme du Sénat.

38. Dix sessions de formation sur les aspects juridiques de la traite d'êtres humains ont été organisées à l'intention des autorités des communes et des villages et des villageois par les antennes provinciales du bureau. La formation en matière de droits de l'homme et de démocratie a de nouveau été dispensée quelques mois avant les élections des membres des Conseils des communes. Trente-quatre sessions de formation ou d'initiation à ces questions destinées aux autorités des communes, des districts et des provinces, à certains nouveaux Conseils des communes et à la population ont été tenues. Trois ateliers traitant de la discrimination dont les séropositifs et les sidéens peuvent faire l'objet, organisés dans des villages, ont permis d'atteindre près de 2 000 personnes.

39. En raison de la capacité accrue des organisations cambodgiennes de défense des droits de l'homme de dispenser une formation, le bureau prévoit de mettre progressivement fin à ses programmes concernant les questions susmentionnées pour se consacrer à des domaines où les besoins sont encore grands, notamment pour ce qui est des droits économiques, sociaux et culturels, de la législation foncière et des enquêtes sur les violations des droits de l'homme.

Information

40. En coopération avec les ONG et les autorités locales, les antennes provinciales du bureau ont organisé des manifestations à l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'homme le 10 décembre 2001, en particulier dans des zones reculées, notamment dans les régions frontalières qui étaient tenues auparavant par les Khmers rouges. Il a été fait appel au concours de groupes locaux pour traiter à cette occasion du thème de la protection des droits de l'homme et des droits économiques et culturels ainsi que de l'environnement. Des brochures ont été distribuées.

41. Le bureau a commencé a examiné la version khmère de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des huit instruments des droits de l'homme auxquels le Cambodge est partie afin de s'assurer que ces traductions sont juridiquement correctes et compréhensibles étant donné que les versions existantes établies il a y plusieurs années contiennent des inexactitudes. Un groupe de travail composé de juristes et de spécialistes de la langue et de la culture khmères a été chargé d'examiner les nouvelles versions avant leur mise au point définitive.

42. La diffusion de publications, de textes de lois et d'informations auprès du public, des ONG et des fonctionnaires s'est poursuivie.

Assistance au secteur judiciaire

43. Le bureau a continué à prêter son concours aux tribunaux. Des juristes recrutés en tant que consultants fournissent des conseils au sujet des aspects juridiques et des procédures judiciaires équitables. Dans le cadre de la stratégie générale, le bureau a passé en revue les activités relatives au programme d'encadrement du corps judiciaire en vue de les inclure intégralement dans les tâches relevant de son mandat et de maximiser ainsi sa contribution à la réforme du secteur judiciaire.

44. Le bureau a suivi le déroulement de plusieurs procès importants. Il a également examiné les problèmes que posent l'obtention de services de conseils juridiques et l'accès à la justice et s'est employé dans le cas de procès importants à mettre en rapport les parties ne pouvant être représentées en justice avec les ONG et les avocats susceptibles de leur fournir une assistance judiciaire.

45. Le bureau a également suivi la réforme du système judiciaire ainsi qu'un certain nombre de questions telles que l'adoption dans les plus brefs délais d'une législation permettant de procéder à la réforme du Conseil suprême de la magistrature et des tribunaux, la pénurie d'avocats et le problème de la corruption. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge a examiné ces questions lors de ses récentes missions comme l'indiquent ses rapports à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2002/118) et à l'Assemblée générale (A/57/230). À la réunion du Groupe

consultatif de la Banque mondiale, tenue du 19 au 21 juin 2002, le Gouvernement a annoncé la création d'un Conseil chargé de la réforme du secteur de la justice et du système judiciaire afin d'accélérer ce processus.

46. Un projet de documentation judiciaire a été établi en fonction d'une évaluation touchant la formation des juges et des procureurs cambodgiens. La connaissance des questions des droits de l'homme et les compétences nécessaires dans ce domaine pour assurer une meilleure protection de ces droits y ont été particulièrement mis en évidence. Les domaines traités ont notamment été les suivants : organisation de sessions de recyclage en droit pénal, de sessions sur les arrestations et les incarcérations; une monographie sur le prononcé du jugement; tenue de séminaires consacrés à certaines questions telles que la législation foncière, le respect des droits de l'homme conformément aux dispositions de la Constitution, la justice pour mineurs et le statut des femmes dans le système judiciaire cambodgien. Ces projets de documentation ont été examinés avec le Ministère de la justice et revus par un groupe d'experts juridiques cambodgiens et étrangers. Les propositions formulées dans cette documentation seront testées lors de l'exécution du futur programme du bureau concernant la réforme judiciaire. L'utilisation de cette documentation par l'École royale de formation des juges et des procureurs, qui vient d'être créée, fait actuellement l'objet de discussions.

5. Respect des obligations en matière de présentation des rapports sur les droits de l'homme

47. Deux groupes de travail créés par la Commission gouvernementale des droits de l'homme, qui a commencé de fonctionner à la mi-janvier 2002, se réunissent toutes les semaines pour établir le rapport périodique du Cambodge sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale et le rapport initial sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Des représentants des ministères et des ONG peuvent participer à leurs travaux.

48. Outre qu'il aide à établir la documentation et assurer la formation, le bureau au Cambodge fournit une assistance technique sous forme de services consultatifs concernant les dispositions des traités et la conformité avec les directives. En janvier, il a organisé, à l'intention des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration du rapport sur la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale, un stage, auquel les représentants des ministères et ONG étaient invités, qui portait sur le fonctionnement du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, les dispositions de la Convention et les directives en vue de l'établissement des rapports nationaux. Des cours de formation portant sur certaines dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont également organisés en fonction des besoins.

49. Deux recueils de documents de référence de base sur les deux comités et les instruments en portant création, y compris les observations générales, ont été établis, traduits en khmer et remis aux groupes de travail.

50. L'élaboration des deux rapports a progressé lentement. Les principaux obstacles rencontrés par les groupes de travail étaient liés à la difficulté à obtenir des informations des ministères et autres institutions responsables, à assurer la participation régulière des mêmes ministères au processus, et à inclure des informations sur les pratiques adoptées par le Gouvernement pour donner effet aux dispositions des traités et le cadre juridique nécessaire. À la fin de juin 2002, le Comité prévoyait d'achever les deux projets de rapports d'ici à la fin août.

51. Le bureau au Cambodge a également continué de travailler avec le Comité des ONG chargé de suivre les droits économiques, sociaux et culturels qui prépare un rapport parallèle sur l'application du pacte relatif à ces droits. Il a formé les membres du Comité et appuyé des microprojets de recherche dans les domaines de l'emploi, du logement et de la défense de l'environnement, pour faire le point de la situation ailleurs que dans la province de Phnom Penh.

6. Assistance aux ONG s'occupant de la défense des droits de l'homme au Cambodge

52. Le bureau au Cambodge a continué d'assurer des cours de formation et des services consultatifs et de fournir un assistance technique et financière pour renforcer la capacité des ONG cambodgiennes et les

autres organisations de la société civile d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme.

53. Une formation au suivi des droits économiques, sociaux et culturels et à l'établissement de rapports à ce sujet a été dispensée à une trentaine d'organisations membres du Comité en janvier 2002 par le bureau au Cambodge, en coopération avec ledit comité d'ONG chargé du suivi de ces droits. Elle visait à : a) renforcer la capacité des participants de suivre la situation de certains droits économiques, sociaux et culturels; b) fournir des informations sur l'expérience des ONG concernant la présentation de rapports au Comité des droits économiques, sociaux et culturels; et c) favoriser la mise au point d'une démarche et d'une stratégie en vue de l'élaboration du rapport des ONG cambodgiennes au Comité.

54. Le stage, auquel participaient des experts internationaux et nationaux, portait sur les méthodes de suivi des droits économiques, sociaux et culturels dans quatre domaines prioritaires définis avec le Comité des ONG : logement, terres, éducation et santé. Il proposait également des stratégies pour établir des rapports parallèles à l'intention du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

55. Avec ONU-Habitat, le bureau au Cambodge a aidé les ONG et organisations communautaires s'occupant des communautés pauvres et de squatters à faire face aux violations du droit au logement liées aux expulsions et réinstallations forcées dans des zones sous-développées de Phnom Penh.

56. En avril 2002, le bureau au Cambodge a organisé un stage de formation à l'intention d'une quarantaine d'ONG membres du Comité des ONG cambodgiennes sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Comité, qui avait récemment établi un rapport parallèle sur l'application de cette convention, était composé de membres d'organisations actives dans les domaines de la protection, juridique et autre, des droits des femmes en matière de développement. La formation dispensée concernait les dispositions de la Convention et son intérêt pour les activités des ONG. Elle se voulait une introduction aux dispositions de la Convention, aux notions d'égalité et de non-discrimination, à la violence faite aux femmes, à la traite, aux droits économiques et sociaux et aux procédures d'établissement des rapports sur les traités.

57. Des cours de formation mensuels pour les femmes et les enfants se trouvant dans des situations difficiles ont également été donnés dans le cadre d'un programme de formation professionnelle. Le bureau au Cambodge a aussi participé à des programmes de formation organisés par des ONG locales au sujet du droit à la santé, des droits des minorités, des droits de l'homme et de la corruption et des droits économiques, sociaux et culturels.

58. Le bureau au Cambodge s'est penché sur les ressources des ONG dans les domaines de l'éducation et de la formation, de façon à estimer leurs besoins et à les aider à élaborer leurs programmes à venir dans ces domaines en conséquence.

59. Dans le cadre du programme de subventions aux ONG, deux subventions ont été accordées à des organisations locales, la première pour couvrir le coût de l'aide judiciaire aux délinquants juvéniles et aux victimes dans les quatre provinces du Cambodge, la seconde pour lutter contre la discrimination dont sont victimes les orphelins du VIH/sida dans la province de Battambang, par le biais d'activités d'éducation et de sensibilisation menées par des moines bouddhistes dans les écoles. Le bureau a organisé deux stages de formation sur les droits de l'homme et le VIH/sida à l'intention de ces moines.

60. Le bureau au Cambodge a également soutenu l'exécution du projet mondial d'aide collective aux communautés (projet ACT) et étudie actuellement les propositions d'ONG locales.

61. Suite au Forum public national sur les droits des minorités et des populations autochtones, qui a eu lieu en 2001, le bureau au Cambodge appuie l'organisation, par le groupe de travail d'ONG sur les droits des minorités et des populations autochtones, dans les cinq provinces du pays, de forums publics qui sont l'occasion pour ces communautés de faire connaître leurs préoccupations, de sensibiliser les autorités locales aux problèmes liés aux droits de l'homme auxquels elles se heurtent, de formuler des recommandations sur les mesures à prendre et de favoriser une meilleure entente entre les communautés minoritaires et autochtones et le reste de la population. Trois forums ont eu lieu dans les provinces de Kompong Cham, Svay Rieng et Kompong Chhnang à l'intention des membres des minorités khmères musulmanes, vietnamiennes et khmères Kampuchéa Krom, des représentants des ONG locales et des

collectivités locales. Parmi les problèmes soulevés par les participants figuraient l'appropriation des terres par les plus puissants, la difficulté à obtenir des pièces d'identité pour les Cambodgiens d'origine vietnamienne, la discrimination à l'encontre de la minorité musulmane Cham et, en général, les abus commis par les pouvoirs publics locaux. Deux autres forums doivent avoir lieu dans les provinces de Ratanakiri et Mondulkiri où sont concentrées de nombreuses tribus montagnardes. Les arrangements précis restent à mettre au point avec les autorités locales.

62. À l'issue des forums provinciaux, les problèmes évoqués par les communautés seront analysés et des recommandations formulées. Les recommandations du Forum public national de 2001 ont été présentées au groupe de travail du Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

63. Dans le cadre du programme de défense des droits en matière d'environnement, le bureau au Cambodge finance un projet avec un groupe d'ONG pour donner une formation juridique, organiser le travail en réseau et assurer la sensibilisation des communautés de pêcheurs de la région du Grand Lac Tonle Sap.

64. Le bureau a continué de participer aux réunions du Comité d'action en faveur des droits de l'homme au Cambodge, composé de 18 ONG qui se réunissent régulièrement et coordonnent leurs activités en faveur des droits de l'homme. Il a continué d'aider l'unité de production vidéo du Comité à produire des vidéos éducatives sur les émeutes et l'appropriation des terres. Il a collaboré avec les organisations membres du réseau VIH/sida – Droits de l'homme à la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations sur les affaires de discrimination contre les personnes touchées par le VIH/sida et à l'adoption des mesures requises.

65. Le bureau au Cambodge a continué de donner des conseils sur les méthodes de suivi et d'enquête aux membres du Comité cambodgien d'action en faveur des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations chargées de s'assurer du bon déroulement des élections aux niveaux national et provincial. Il a participé aux enquêtes sur plusieurs affaires de violation des droits de l'homme et encouragé le dialogue sur des thèmes d'intérêt général et des cas précis de violation des droits de l'homme entre le Comité cambodgien d'action en faveur des droits de l'homme, les responsables du Gouvernement et les représentants du pouvoir judiciaire. Il a aussi enquêté sur des affaires portant sur la sécurité des défenseurs des droits de l'homme.

66. Au cours de la période considérée, le bureau a recruté un consultant pour l'aider à mettre en place une base de données, en khmer, sur les violations des droits de l'homme, qui sera accessible aux ONG intéressées.

67. Le bureau s'est employé à renforcer la capacité juridique des ONG en leur dispensant une formation et des conseils sur l'élaboration des lois et les questions de droit, à créer des groupes de travail pour faciliter leur participation au processus législatif et à suivre le déroulement des procès.

C. Programme relatif aux élections

68. Le bureau au Cambodge a travaillé à la mise en oeuvre d'un nouveau programme relatif aux élections qui, dans un premier temps, s'est occupé des élections municipales tenues le 3 février 2002. Ce programme comprend des activités de suivi, d'établissement de rapports, d'assistance juridique et de renforcement de capacités.

69. Plusieurs centaines de déclarations faisant état de brutalités ayant un lien avec les élections, d'actes d'intimidation et d'irrégularités dans l'application de la loi électorale ont été enregistrées. Beaucoup ont donné lieu à une enquête approfondie. Tant les cas individuels que les problèmes à caractère plus général, comme par exemple, le droit à un accès équitable aux médias et la nécessaire neutralité des institutions publiques ont été suivis de près et régulièrement examinés avec les fonctionnaires de l'administration électorale, le Gouvernement, les représentants de l'autorité publique, le ministère public et des représentants d'ONG. Le bureau a suivi tous les procès concernant des meurtres ayant un lien avec les élections.

70. Le bureau au Cambodge a aidé le Représentant spécial à établir trois rapports publics et a tenu plusieurs réunions d'information à l'intention des observateurs nationaux et internationaux des élections, des membres des milieux diplomatiques et des représentants des médias. Il a continué de participer aux mécanismes de coordination institués entre les organisations et les institutions intéressées par les questions relatives aux élections municipales.

71. Au lendemain des élections municipales, le bureau a pris part aux débats publics sur la préparation des élections à l'Assemblée nationale qui auront lieu en 2003. Il a également proposé au Gouvernement royal de l'aider à instaurer le cadre juridique des futures élections.

D. Mécanismes de coordination avec le système des Nations Unies et les donateurs

72. Le bureau au Cambodge participe à plusieurs mécanismes de coordination mis en place par l'ONU et les donateurs sur les questions relatives aux droits de l'homme et au respect de l'état de droit.

73. Le bureau au Cambodge participe au groupe thématique des Nations Unies sur la pauvreté de création récente. Dans le cadre de ces travaux, il a présenté des observations au sujet de l'élaboration d'indicateurs de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalité pour le Cambodge, afin de renforcer les aspects de ces indicateurs liés aux droits de l'homme et leur utilité en tant qu'outil d'évaluation et de suivi de l'élimination progressive de la pauvreté et de la réalisation des droits de l'homme au Cambodge.

74. Le bureau au Cambodge a participé régulièrement aux réunions du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida et du groupe de travail technique des Nations Unies sur le VIH/sida.

75. Le bureau au Cambodge a continué de participer au projet national de lutte contre la traite des femmes et des enfants et à son comité directeur, en collaboration avec l'UNICEF, l'OIT/Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OIM, le projet interorganisations des Nations Unies et le Ministère des affaires féminines et des anciens combattants. Pendant la période à l'examen, les participants à cette initiative ont fait le bilan des résultats des projets d'ONG qu'ils ont financés en 2001, examiné les nouvelles propositions de projets présentées par des ONG ainsi que le projet de mémorandum d'accord sur le trafic entre le Cambodge et la Thaïlande et commencé à évaluer les moyens dont dispose le Conseil national cambodgien pour les enfants pour coordonner et suivre l'application du plan quinquennal contre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants.

76. Le bureau au Cambodge participe aux réunions bimestrielles du Groupe de travail interorganisations sur l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et le trafic de femmes et d'enfants au Cambodge. Ce groupe de travail réunit des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux, des ONG et des donateurs bilatéraux qui exécutent des programmes dans ce domaine, dans le but essentiel d'échanger des informations propres à faciliter la coordination.

77. Dans le cadre des travaux du groupe consultatif, le bureau au Cambodge a participé à des réunions de coordination des donateurs, du groupe de travail sur la gouvernance et du groupe de travail sur le secteur social, lequel s'occupe des questions d'éducation, de santé et de sécurité alimentaire.

E. Le personnel du bureau au Cambodge et la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour les droits de l'homme au Cambodge

78. Le bureau au Cambodge se compose du bureau du Directeur, du Groupe de l'assistance juridique, du Groupe de l'enseignement, de la formation et de l'information, du Groupe de la surveillance et de la protection et du Groupe de l'administration. Au moment de l'établissement du présent rapport, le bureau comptait 53 fonctionnaires recrutés sur le plan local, neuf fonctionnaires recrutés sur le plan international et un Volontaire des Nations Unies.

79. Le bureau au Cambodge possède un bureau central à Phnom Penh et huit bureaux de province à Battambang, Banteay Meanchey, Kampot, Kompong Cham, Prey Veng, Siem Reap, Malai et Pailin. Le réseau provincial relie un coordonnateur, deux Volontaires des Nations Unies et 16 fonctionnaires recrutés sur le plan local.

80. Dans le cadre de son programme des conseillers judiciaires, le bureau a continué de fournir des conseils à sept tribunaux, à savoir les tribunaux de Sihanoukville, de Battambang, de Svay Rieng et de Prey Veng, le tribunal de la ville de Phnom Penh, la Cour suprême et les cours d'appel. Quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international et huit sur le plan local ont travaillé pour le programme pendant la période à l'examen.

81. Les dépenses de fonctionnement du bureau au Cambodge sont prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU, y compris les traitements de sept fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan local. Des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme au Cambodge permettent de financer toutes les autres dépenses liées à la coopération technique et à d'autres activités de fond, y compris les traitements des fonctionnaires qui ne sont pas couverts par le budget ordinaire.